



LA DÉFENSE DE LA LAÏCITÉ EXIGE L'ABROGATION DE LA LOI DEBRÉ !

**Toutes et tous à Paris, le samedi 5 décembre 2015
15h 00 – Place de la République**

En décembre 2015, nous célébrerons le 110^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 qui a institué la Séparation des Eglises et de l'Etat. Cette loi a fondé la laïcité de l'Etat en déclarant que la République assurait la liberté de conscience à toutes les citoyennes et à tous les citoyens. Pour cela, **le principe de non-reconnaissance et de non-financement des cultes était établi.**

Après les lois laïques scolaires de 1881, 1882, 1886 qui ont fondé la laïcité de l'Ecole publique, **la République était enfin rendue à son sentiment de dignité**, selon l'expression de Jean Jaurès. La Libre Pensée, les libres

penseurs comme **Ferdinand Buisson, Aristide Briand, Emile Combes, Jean Jaurès, Anatole France**, les plus grands esprits libres de l'époque, allaient ériger un mur de séparation entre les Eglises et l'Etat (à l'instar de **Thomas Jefferson**, troisième Président des Etats-Unis).

La République proclamait que la religion était une affaire privée, chacun étant libre de croire ou de ne pas croire, la République devenait pleinement laïque et neutre sur le plan métaphysique. **La République n'est pas chrétienne, juive, musulmane ou même libre penseuse. Elle est laïque !**

Aujourd'hui, les plus graves menaces pèsent sur la loi de 1905

Formellement, aujourd'hui, la main sur le cœur, tout le monde se prononce pour la laïcité et pour la loi de 1905. Le débat sur les crèches chrétiennes, c'est-à-dire sur la présence de symboles religieux dans les Maisons de la République, a montré que de l'extrême-droite au Parti Socialiste, tout le monde est pour la loi de Séparation à condition de ne pas l'appliquer véritablement.

Pour tous les affidés du cléricisme sournois, la religion n'est plus une affaire privée, elle est rentrée dans le monde du « *culturel* » qui cache mal le prosélytisme culturel. On a vu cette chose édifiante : des Elus de la République se sont prononcés pour que la loi de 1905 ne s'applique pas au nom « *d'accommodements raisonnables* » qui pervertissent la notion de laïcité comme on l'a vu au Québec. **Pour eux, la laïcité mène à tout à condition d'en sortir.**

Force est de constater que depuis la prière du 15 août 2012, sous la houlette de l'Archevêque de Paris, **André Vingt-Trois**, l'épiscopat catholique a décidé d'engager une bataille pour la reconquête chrétienne des emplacements publics. Au nom des « *racines chrétiennes* », les Evêques veulent imposer en France ce qu'ils voulaient imposer dans la Constitution de l'Union européenne.

Notre héritage est grec, celte, gaulois, romain, wisigoth, polonais, arabe, kabyle, espagnol et italien... Nos racines sont celles que nous nous sommes données à la

Révolution française en déclarant le peuple souverain. La guerre médiatique, les caricatures, les menaces, les injures, puis les agressions commises par les cléricaux contre La Libre Pensée et les libres penseurs à l'occasion de Noël 2014 montrent à l'évidence que derrière l'invocation de la tradition catholique se montre une volonté récurrente d'imposer à l'ensemble de la société une façon de penser dogmatique. **La religion tend à ne plus être une affaire privée.**



Il n'a pas fallu attendre longtemps pour apercevoir le véritable objectif de ces nouveaux Croisés. De manière croissante, la présence du judaïsme et de l'Islam notamment, a été dénoncée avec force. Pour faire bonne mesure, ils ont associé à cette nouvelle croisade la dénonciation des Francs-Maçons. Il suffit de voir la haine et l'hystérie

de **Philippe de Villiers**, véritable initiateur, grâce aux lois de décentralisation, de la crèche au Conseil général de la Roche-sur-Yon, pour s'apercevoir que ce qui est visé fondamentalement est l'œuvre initiée par la Révolution française.

Tout cela s'inscrit dans le « *Choc de civilisations* » et de « *l'axe du bien et du mal* » qui ont mis le feu à la planète et qui sèment mort et désolation sur les continents.

C'est cela le véritable objectif de l'Eglise catholique : faire tourner la roue de l'Histoire à l'envers, mettre à bas l'œuvre de **1789**. En finir avec la République une, indivisible, laïque et sociale pour un retour aux

Anciennes-Provinces et au Concordat. C'est la revendication du retour au « *privilege ecclésiastique* » au nom de la « *France éternelle* ».

C'est le complément obligé de l'offensive du MEDEF pour liquider tous les acquis de 1945. Celui-ci, en effet, exige la disparition du socle fondamental des droits et acquis sociaux. IL tente de briser tout le filet de protection des salariés édifié par des décennies de combat. Il veut instaurer le Contrat à durée déterminée (CDD) contre le Contrat à durée indéterminée (CDI). C'est la précarisation généralisée contre le Droit au travail. C'est le combat contre la République sociale.

La Reforme territoriale qui veut supprimer les communes et les départements s'inscrit dans une décentralisation qui doit beaucoup à **Charles Maurras** et rien à **Jean Jaurès**, ce n'est donc pas une surprise que ce soit elle qui ait été invoquée pour financer les ostensions limousines ou la crèche du Conseil général de Vendée.

C'est la même bataille réactionnaire pour faire revenir le Vieux-Monde de l'exploitation, de la superstition et des inégalités.

Tous les acquis démocratiques, républicains, laïques et sociaux sont visés par ces offensives conjointes. C'est pourquoi, la Fédération nationale de la Libre Pensée s'adresse à tous ceux qui sont attachés à la défense de l'unité, de l'indivisibilité de la République, de la laïcité de l'Ecole et de l'Etat, des acquis sociaux et des droits, à agir ensemble pour la défense des acquis de la civilisation.

La loi de 1905, c'est le non financement des cultes Il faut abroger la loi Debré !

L'Article 2 de la loi de 1905 déclare comme un principe institutionnel : « **la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte** ». L'Eglise catholique le dit clairement : l'enseignement privé à 95% catholique est une œuvre de l'Eglise, il est placé sous la tutelle et le contrôle des Evêques.

Or, par la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, l'Etat finance l'enseignement privé catholique, au



mépris du principe : « **Fonds publics à l'Ecole publique, fonds privés à l'école privée** ».

L'enseignement privé catholique ne complète pas l'Enseignement public, il le concurrence outrageusement avec les fonds publics détournés de leur mission d'origine : **permettre le droit à l'Instruction pour tous au sein de l'Ecole publique, laïque et républicaine.**

Dans le budget 2015 de l'Etat, ont été votés :

- 7 176 057 475 euros détournés pour l'enseignement privé (1^{er} et 2nd degrés)**
- 627 630 000 euros détournés pour le forfait d'externat privé**
- 578 751 591 euros détournés pour l'enseignement agricole privé**
- 78 895 852 euros détournés pour l'enseignement supérieur privé**

Soit 8, 5 milliards d'euros détournés des fonds publics !

A cela s'ajoute près des 2 milliards détournés des budgets des collectivités territoriales.

Le respect réel et intangible de la loi du 9 décembre 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat exige la fin du financement public de l'Eglise catholique et sa principale œuvre : l'enseignement privé.

**Il n'y a pas de véritable lutte pour la défense de la laïcité,
sans lutte pour l'abrogation de la loi Debré !**

Ce document vous est transmis par la FDLP.06 – 5 Bd Saint-Georges – 06400 CANNES

Courriel > librepenseeam@gmail.com - Blog > <http://librepensee06.over-blog.com/>